

<b>Date rédaction</b>	27/06/2024	<b>Lieu</b>	Mairie de Barneville-Carteret	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	Arnaud Leroux	<b>Date réunion</b>	20/06/2024	G:\8-Agences Portuaires\AP Nord\01 Ports\7 Barneville Carteret\Conseil portuaire\CP 2024\1er sem 2024 BNV\CR CP BNV\20240627 CP BNV CR.docx	

Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
<b>Membres du conseil portuaire</b>			
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Représentants du concessionnaire</b>			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Frédérique Boury	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Isabelle Fontaine	Suppléante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret</b>			
M. Gilbert Chodorge	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Tony Alferez	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>			
M. Pierrick Ledard	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Joël Bardel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Représentant de l'activité pêche</b>			
M. Camille Lécureuil	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Romain Davodet	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Joël Travert	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jacky Duval	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Gilles Muzard	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Arnaud Delalonde	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>			
M. Philippe Beaunieux	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Didier Husson	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Emmanuel Maurin	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Didier Goupillot	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Robert Pot	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean-Charles Coudrier	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Pierre Durel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yves Rastel	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. François Lebailly	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Pierre Candoni	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Représentants de l'activité commerce</b>			
M. Olivier Normand	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Michel Traisnel	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Dominique Louzeau	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Normand	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Autres participants</b>			
M. David Legouet	Maire de Barneville-Carteret	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Hélène Sohier	Manche Isles Express	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 20 juin 2024, à la mairie de Barneville-Carteret, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Leteissier** est invité à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum n'est pas atteint. Aucun avis formel n'étant nécessaire pour cette réunion, il est décidé de poursuivre la réunion.

### Approbation du compte-rendu de la réunion du 1er décembre 2023

**M. Taillebois** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée.

### Rapport d'activité :

**M. Leteissier** présente le rapport d'activité commerce du port en 2023.

**M. Legouest** note la belle progression de la fréquentation de Manche Isles Express entre 2022 et 2023.

**M. Gautier** mentionne que le service en 2023 s'est déroulé pour moitié avec un seul navire, le Victor Hugo étant tombé en panne à la fin du mois de juillet et qu'il a connu un nombre d'annulations météorologiques exceptionnellement élevé.

**M. Legouest** demande si un 2ème bateau est attendu.

**M. Gautier** répond que le Victor Hugo ne sera pas réparé et qu'il va être vendu. Il n'est pas envisagé à ce jour d'acquérir un 2ème bateau en remplacement du Victor Hugo, sauf participation financière conséquente des îles Anglo-Normandes.

**M. Legouest** demande si le Département a eu des contacts avec la société Jersiaise Seafaris.

**M. Gautier** répond qu'il n'a pas eu de contact avec cette société, ni aucune autre. Le Département n'a pas vocation à aller prospecter pour trouver des sociétés qui pourraient proposer des liaisons privées.

**M. Legouest** mentionne que le fonctionnement des liaisons avec un seul navire est en mode dégradé et que la fréquence des liaisons depuis Barneville-Carteret n'est pas assez élevée.

**M. Gautier** répond que le Département ne fera pas obstacle à l'ouverture d'un nouveau service privé mais il ne pourra pas y participer. Seafaris n'a pas répondu à l'appel d'offres lancé par le Département il y a 3 ans. Il n'est pas possible juridiquement pour le Département de contractualiser avec un autre opérateur économique en parallèle du marché.

**M. Gautier** met en avant que les services proposés en 2024 comptent un bon taux de remplissage et ne génère pas de refus de passagers. Il n'y a pas eu d'annulation pour raison météorologique en 2024 pour le moment.

**M. Legouest** indique que cela ne répond toutefois pas à tous les besoins. Cela permet de transporter qu'une partie des personnes potentiellement intéressées, celles qui peuvent traverser les jours des départs de Barneville-Carteret, mais qu'il y aurait encore plus de personnes intéressées et de personnes transportées s'il y avait plus de départs de Barneville-Carteret.

**M. Taillebois** mentionne que le maintien des liaisons avec les îles Anglo-Normandes a fait l'objet de nombreux débats au sein de l'assemblée et qu'il n'y a pas d'unanimité à ce sujet en raison du coût financier à supporter par la collectivité. Il n'est pas possible de faire payer aux usagers le coût réel du service car celui-ci serait prohibitif.

**M. Gautier** précise qu'il ne peut pas y avoir de rentabilité économique sauf à mettre des bateaux beaucoup plus gros, de 800 places avec transport de véhicules, mais ces navires ne pourraient pas rentrer dans nos ports.

**M. Legouest** indique que la présence des îles Anglo-Normandes en face du littoral manchois est une chance. Il estime que le développement économique autour de cette opportunité n'est pas assez important. Il mentionne que la Bretagne dispose d'îles avec la même configuration et que la traversée vers ces îles fonctionne. C'est le cas ailleurs en France également.

**M. Legouest** complète en mentionnant que le bateau n'est pas adapté car il ne peut pas échouer. Il trouve dommageable que l'on ne parvienne pas à maintenir et à développer ces liaisons ;

**M. Taillebois** répond que le Département maintient ces liaisons pour maintenir les relations avec les îles Anglo-Normandes.

**M. Chodorge** demande à ce que la possibilité de desservir le port de Gouray soit étudiée également car cette desserte depuis Carteret permettrait de faire des économies en temps et en carburant. Il estime que le Nord-Cotentin est perdant dans les nouveaux services proposés.

**M. Gautier** répond qu'un choix fort a été fait par le Département en maintenant la desserte des 2 ports du Cotentin bien qu'il n'y ait plus qu'1 seul bateau. Il indique qu'il est préférable de naviguer avec un seul bateau plein plutôt qu'avec 2 bateaux à moitié remplis.

**M. Leteissier** présente le rapport d'activité plaisance du port en 2023.

**M. Lemaigen** précise que la fréquentation plaisance en 2023 a été marquée par la météo très défavorable.

**M. Lemaigen** indique qu'un travail a été mené par la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) et les services centraux de l'État au sujet des contraintes douanières liées au Brexit. Il annonce qu'un protocole national a été signé entre services centraux des douanes et la FFPP. Sur la base de ce protocole national, des protocoles locaux seront signés la semaine prochaine pour assouplir les formalités douanières et les calquer sur les dérogations qui avaient été accordées aux ports qui n'étaient pas des points de passage frontalier (PPF) la saison passée. Les formalités consisteront en une obligation pour les visiteurs étrangers provenant de l'extérieur de l'espace Schengen de remplir un formulaire en ligne puis de la transmettre au bureau du port qui le transmettra à son tour aux services douaniers pour validation à distance. Ces plaisanciers n'auront plus besoin d'aller jusqu'au bureau des douanes à la gare maritime. Il précise enfin qu'au cas où, une aubette pour les douanes a été ajoutée dans la construction du bureau du port.

**M. Legouest** mentionne que 4 années pour réagir au Brexit est un peu long et demande si cela engendre un changement pour l'autorité portuaire.

**M. Leteissier** répond que les formulaires de déclaration ne passeront plus par l'autorité portuaire, ni à Barneville-Carteret, ni dans les ports non PPF. Les ports qui étaient PPF étaient désavantagés la saison dernière.

### Budget exécuté 2023

**M. Legouest** se félicite des résultats positifs depuis l'extension portuaire.

**M. Lemaigen** précise que l'augmentation de la production vendue est un peu artificielle car cela est dû à la participation de la commune aux travaux de désensablement du chenal et de rechargement des plages. Le même montant se retrouve en dépense.

**M. Lemaigen** indique qu'une nouvelle convention de groupement de commandes a été signée entre la SPL des ports et la commune de Barneville-Carteret pour ne pas fausser les résultats du port à l'avenir. Le coût exploitation est en augmentation en raison de l'augmentation du prix de l'électricité. La consommation d'électricité est suivie avec attention car elle est en augmentation. Une action de sensibilisation aux économies d'énergie va être faite par le bureau du port.

**M. Legouest** demande si toutes les facturations sont au réel.

**M. Lemaigen** répond que certains abonnements ne sont toujours pas au réel mais que la généralisation des compteurs individuels n'est pas simple à mettre en œuvre.

**M. Legouest** demande si l'augmentation est générée par les plaisanciers.

**M. Lemaigen** répond par l'affirmative en indiquant que les bateaux sont en général de plus en plus gros et consomment de plus en plus.

**M. Beaunieux** fait remarquer que l'augmentation de la consommation électrique est également due à l'augmentation du nombre de plaisanciers dans le port.

**M. Rastel** indique que la consommation d'un bateau n'est pas énorme au regard de la consommation d'une maison.

## Point sur les travaux

**M. Leteissier** présente les travaux réalisés en 2023 ainsi que les travaux réalisés, en cours ou prévus en 2024.

**M. Legouest** précise que 2 opérations de désensablement ont eu lieu en 2023, une en mars et une en septembre-octobre.

**M. Lemaigen** indique que les travaux du bureau du port avancent bien. Les sanitaires sont quasiment terminés mais ils ne pourront pas être ouverts aux plaisanciers pour la saison pour des raisons techniques. La livraison du bâtiment est prévue en septembre 2024. Le permis modificatif autorisant l'extension de la zone d'accueil et la création d'un bureau pour les douanes a été délivré.

**M. Legouest** indique que le sable de la dernière campagne d'avril 2024 est toujours en tas sur le haut de la plage de la flèche dunaire car l'État n'a pas garanti le pourcentage de sa participation financière. Une demande d'autorisation de pose d'enrochements est en cours. Le coût de prise et de rechargement des plages s'élève à 160 000 € et la commune attend d'obtenir 80% d'aides pour les déplacer. La procédure est incohérente puisque les demandes sont à adresser pour le 31/10 de l'année n-1, la notification de l'accord intervient en mars sans taux de subvention et le taux n'est donné qu'à l'automne de l'année n. La commune indique avoir envoyé un courrier au Préfet pour dégager la responsabilité de la SPL liée à ces tas de sable.

**M. Lemaigen** mentionne que des suivis environnementaux seront réalisés pendant les opérations de dragage et que ces suivis ont un coût de 100 000 € sur 2 ans.

Il indique que la drague de la SPL des ports sera livrée fin septembre à Cherbourg. Elle arrivera à Barneville-Carteret à la mi-octobre par la mer.

**M. Legouest** informe que le GRAPE est satisfait du nouveau positionnement de la conduite de refoulement.

**M. Lemaigen** informe que les conduites de refoulement seront posées de fin août à début septembre pour profiter des grandes marées de manière à s'approcher le plus possible du point de refoulement.

**M. Beaunieux** demande si le remplacement du ponton K est pris charge par l'assurance dans le cadre des dégâts causés par la tempête Ciaran.

**M. Lemaigen** répond que le remplacement n'est pas pris en charge par l'assurance car il était déjà programmé avant la tempête Ciaran.

**M. Legouest** informe que la commune travaille sur la continuité des voies douces déjà réalisées, notamment entre la promenade Abbé Lebouteiller et la plage. Une réunion est organisée jeudi prochain pour finaliser les plans. Il est projeté d'aménager le terre-plein en herbe et de réaliser les voies douces réalisées là où était prévue la conduite de dragage à l'origine.

**M. Lemaigen** précise que cela permettrait de reprendre la voirie, ce qui est très attendu des pêcheurs. Un travail est engagé est l'ATD sur ce point.

## Point sur la réception et le traitement des déchets

**M. Leteissier** indique qu'il n'y a pas eu de signalements d'insuffisance en 2023 et que le tableau sera joint en annexe au présent compte-rendu.

**M. Legouest** demande ce qu'il en est de la filière de récupération et de recyclage des filets de pêche.

**M. Lemaigen** répond qu'un gros travail est en cours au sein de la coopération maritime car les vendeurs auront prochainement l'obligation de récupérer les filets et de proposer une filière de recyclage. Le dossier devrait avancer rapidement.

**M. Legouest** met en avant la filière de récupération des coquilles qui semble se mettre en place en Bretagne.

**M. Gautier** répond qu'il faut qu'il y ait un intérêt économique pour qu'une filière de valorisation puisse se mettre en place. Cela viendra sûrement mais la démarche n'est pas mûre pour le moment.

## Questions diverses

### • Modification du règlement particulier de police

**M. Leteissier** informe que la SPL des ports souhaite modifier le règlement particulier de police de manière à interdire les navires d'une longueur supérieure à 20 mètres et d'une largeur et d'un tirant d'eau supérieurs à 2m.

**M Lemaigen** explique que cette demande de modification fait suite à des problèmes rencontrés avec un plaisancier Anglo-Normand. Les autoriser met en cause la responsabilité du port en cas de problème alors que le port n'est pas dimensionné pour de tels navires. Cette interdiction ne concernerait que les contrats annuels.

**M. Beaunieux** demande pourquoi la largeur supérieure à 2m est mentionnée.

**M. Lemaigen** répond qu'effectivement la longueur et le tirant d'eau sont suffisants comme critères d'acceptation. La notion de largeur sera retirée de la modification.

**M. Leteissier** précise que le quorum n'est pas atteint mais que le président du Conseil départemental peut prendre une mesure d'urgence sans accord préalable du conseil portuaire. Cette disposition sera activée pour cette modification.

### • Modification droits de port

**M. Leteissier** indique qu'une observation du service des douanes oblige à modifier les droits de port en ajoutant une réduction de 10% des droits de port pour certains navires.

Aucun navire pouvant entrer dans le port de Barneville-Carteret n'entre dans le cadre de l'application de cette réduction et c'est pourquoi cette disposition n'avait pas été intégrée dans les droits de port initiaux.

**M. Leteissier** précise que le quorum n'est pas atteint mais que le président du Conseil départemental peut prendre une mesure d'urgence sans accord préalable du conseil portuaire. Cette disposition sera activée pour cette modification.

### • Autres questions

**M. Beaunieux** souhaiterait une communication de la SPL auprès des plaisanciers rappelant les accords avec les îles Anglo-Normandes en termes de formalités douanières. Aujourd'hui, cette information n'est disponible que sur la feuille des tarifs du port. Il souhaiterait un mailing à ce sujet.

**M. Rastel** indique que les représentants des plaisanciers en conseil portuaire souhaiteraient communiquer auprès des autres plaisanciers par mail et demande s'il est possible de récupérer les adresses mail de tous les plaisanciers auprès de Pierrick.

**M. Lemaigen** répond que les règles de protection des données ne permettent pas à la SPL des ports de communiquer les adresses mail. Le bureau du port peut envoyer un mail aux plaisanciers avec un lien vers le compte-rendu du conseil portuaire qui est disponible sur le site [Manche.fr](http://Manche.fr).

**M. Rastel** demande des nouvelles de l'installation d'équipements de vidéosurveillance.

**M. Legouest** répond que la commune prête mais qu'elle est en attente des aides du ministère de l'intérieur.

**M. Chodorge** demande pourquoi il y a moins de bacs à déchets sur le port.

**M. Lemaigen** répond qu'il se renseignera auprès de Pierrick. Il informe que les déchets liés à l'exploitation du port de plaisance et du port de pêche ne pourront plus être ramassés par la SPL des ports car la SPL des ports n'est pas considérée comme un service public par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et qu'à ce titre, le ramassage deviendrait payant. Une intervention auprès de la CAC est à organiser conjointement avec la commune.

**M. Legouest** informe que la commune a reçu le macaron vert avec une étoile du guide Michelin. Il adresse ses remerciements à la SPL et au Département car la commune forme un ensemble dont le port est indissociable.

En l'absence d'autres questions, **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance en souhaitant à toutes et tous une bonne navigation cet été.

**Saint-Lô le 19 septembre 2024**

**Le président du conseil portuaire**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish, positioned above the printed name.

**Yvan Taillebois**

TYPES ET QUANTITES DE DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES ET DE RESIDUS DE CARGAISON RECUS ET TRAITES

Déchets d'exploitation :

Catégories	Dénomination	Quantités 2023	Coût
<b>DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES</b>			
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	100 Tonnes	Com Com
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre Fûts et emballages	verres ordinaires	17 Tonnes	Com Com
	cartons d'emballage	3,50 Tonnes	Com Com
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	~ 1 tonne	port → déchetterie
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	~ 0,5 Tonnes	port → déchetterie
	filets de pêche		
	bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	90 unités	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	0,685 tonne	589,25 € Mc industrie 316,70 €
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux	0,807 tonne	
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	0,260 tonne	67,60 € Mc industrie 28,88 €
	contenants de peinture	0,033	
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	5 Kg	→ Corepile
	batteries	2 Unités	→ déchetterie
<b>DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES</b>			
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	5500 litres	Eco huile → gratuit
	jus de cale		